

TRIBONNIEN

Revue critique de législation et de jurisprudence

a l'honneur de vous inviter à sa séance d'étude

Fake news. Réflexions sur la loi relative à la lutte contre la manipulation de l'information

Le 18 janvier 2019 à 14 heures

« QU'EST-CE QUE LA VÉRITÉ ? » - UNE RÉPONSE ROMAINE / *Jakob F. Stagl*,
professeur à l'Université du Chili

« LE CAS DE DIFFAMATION EST TOUT SPIRITUELLE OFFENCE ».
L'INTRODUCTION DU *SCANDALUM* DANS LA JURISPRUDENCE
DES COURS ANGLAISES DE COMMON LAW AU MOYEN ÂGE / *Tves Mausén*,
professeur à l'Université de Fribourg

LES *FAKE NEWS* PEUVENT-ELLES ÊTRE SAISIES PAR LE DROIT ?
PROTÉGER LA SOCIÉTÉ CONTRE ELLE-MÊME OU DÉFENDRE
LA DÉMOCRATIE / *François Saint-Bonnet*, professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

INFOX: QUELLE RÉGULATION POUR LA SOCIÉTÉ DE
LA (DÉS) INFORMATION ? / *Célia Żolynski*, professeur à l'École de droit de la Sorbonne
(Université Paris 1)

Les travaux se tiendront
dans l'amphithéâtre du collège
Sainte-Barbe - 4, rue Valette -
75005 Paris.

*Ces travaux sont organisés avec
le soutien de l'Institut d'Histoire
du Droit (UMR CNRS 7184),
du Centre Michel de L'Hospital
(EA 4232), de l'Institut de l'Ouest:
Droit et Europe (UMR CNRS
6262), de l'Institut des Sciences
Juridique et Philosophique de
la Sorbonne (UMR CNRS 8103),
ainsi que de l'Institut universitaire
de France.*

*La revue est éditée par la Société
de législation comparée.*